

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU MARDI 7 FÉVRIER 2017

Commune de



DAIX

L'an deux mille dix-sept, sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire.

**Présents** : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BRUGERE Didier – Mme BRUILLOT Anne – M. CHÉNIN Pascal – M. CORNUOT Claude – Mme GUIU Chantal – M. JACQUES Pascal – M. VUILLEMIN René

**Excusés** : Mme HISSBACH Sophie (pouvoir à BRUILLOT Anne) – Mme NAUWELAERS Élodie (pouvoir à GUIU Chantal) – Mme PICQ Monique (pouvoir à JACQUES Pascal) – Mme RIGAL Nathalie (pouvoir à BÉGIN-CLAUDET Dominique) – Mme TAVIOT Christine – M. WALACH Jean Paul (pouvoir à VUILLEMIN René)

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme BRUILLOT Anne.

## FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - MODIFICATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de déléguer à M. Jean-Paul WALACH, conseiller municipal, une partie de ses fonctions dans le domaine de l'entretien et de la maintenance des bâtiments communaux.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2016-002 en date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités du maire et des adjoints de la façon suivante :

- Maire : 38,15% de l'indice brut 1015
- Adjoints et conseiller délégué : 14,17% de l'indice brut 1015

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier les taux d'indemnités des élus de la façon suivante, afin de se conformer à l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée :

- Maire : 35,30% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022)
- Adjoints : 13,11% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022)
- Conseillers délégués : 10,62% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité avec**

**5 voix POUR** (BEGIN-CLAUDET Dominique, JACQUES Pascal, PICQ Monique, RIGAL Nathalie, VUILLEMIN René)

**2 voix CONTRE** (CHENIN Pascal, CORNUOT Claude)

**6 ABSTENTIONS** (BRUGERE Didier, BRUILLOT Anne, GUIU Chantal, HISSBACH Sophie, NAUWELAERS Elodie, WALACH Jean-Paul)

**DECIDE** de modifier comme suit les taux des indemnités versées aux élus :

Pour le MAIRE = 35,30% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022)

Pour les ADJOINTS = 13,11% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022)

Pour les CONSEILLERS DELEGUES = 10,62% de l'indice en vigueur (au 1<sup>er</sup> janvier 2017, indice brut 1022).

**DIT** que ces indemnités seront versées mensuellement.

**APPROUVE** le tableau récapitulatif des indemnités joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

*Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 7 février 2017 est librement consultable en mairie de DAIX.  
(panneaux d'affichage officiel extérieurs)*